

COMMENT RÉAGIR ?

FINANCES

Contactez vos partenaires financiers (MRC, SADC, institutions financières) pour discuter de votre situation financière et, au besoin, faites une demande de moratoire ou de baisse de taux d'intérêt.

Fermez vos derniers mois comptables pour connaître le portrait financier de votre entreprise.

Contactez vos fournisseurs pour explorer la possibilité d'établir des ententes de paiement.

Contactez votre locateur afin de négocier un congé ou diminuer le paiement du loyer.
(une mesure financière du gouvernement fédéral est disponible)

Analysez vos liquidités et établissez un budget de caisse avec différents scénarios (pessimiste et optimiste) pour les 6 à 12 prochains mois. Faites-vous accompagner par une ressource compétente au besoin.

Discutez avec votre conseiller aux entreprises ou votre comptable à propos des mesures en place et à venir.

Chiffrez l'étendue de vos pertes pour avoir recours aux mesures annoncées. Faites des comparatifs avec les années antérieures.

MAIN D'OEUVRE ET LOGISITIQUE

Assurez-vous de la sécurité de vos employés et de votre milieu de travail si le lieu de travail demeure ouvert.

Identifiez votre main d'oeuvre clé ; assurez-vous de sa mobilisation et maintenez la communication.

Modifiez les heures d'ouverture ou de production ainsi que le nombre d'employés nécessaires aux bonnes opérations, selon les dispositions prévues par le gouvernement du Québec.

Veillez à mettre en place de nouveaux systèmes de vente (Web, commande téléphonique, livraison). Réfléchissez à un système qui pourrait être utilisable après la crise.

Contactez vos clients et vos fournisseurs principaux pour trouver un arrangement sur la continuité de la livraison du service ou du produit.

Assurez-vous de faire des bons choix parmi les programmes existants pour les employés qui ne travaillent pas.

Et surtout, prenez soin de vous!